

CONTRAT DE LOCATION - ECOLE DE SURF

NOM : _____ Prénom : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ : _____

MATERIEL LOUE : _____

Date : ___/___/20

Horaires : De ___h___ à ___h___

Durée : ___h___

MONTANT : _____ € TTC

- Le locataire s'engage à verser une caution de 300 €, en cas de détérioration de matériel cette caution sera conservée à hauteur du sinistre (si le montant est moindre la différence sera restituée dans un délai maximum de 15 jours)
- Le locataire reconnaît que l'ensemble du matériel loué est en bon état
- Le locataire reconnaît avoir contrôlé l'état du matériel avant son départ.
- Le locataire certifie qu'il a les connaissances nécessaires pour effectuer la location afin d'assurer sa sécurité et celle des autres.
- Le locataire atteste son aptitude à s'immerger et nager 25 mètres.
- Le locataire s'engage à respecter l'arrêté municipal en cours définissant les zones de pratique (voir affichage).

Le locataire certifie avoir lu et approuvé le présent contrat incluant les conditions générales de location ci-dessus et la charte sanitaire COVID19 au verso.

Fait à _____ le ___/___/___ Signature

Cadre réservé à la SEMVIE NAUTISME

Montant payé : _____ € TTC _____ € HT _____ € TVA

Mode de paiement

Espèce : € chèque : € CB : € Chq vac : €
Le ___/___/20

Reçu client

MATERIEL LOUE : _____

Horaires : De ___h___ à ___h___ Durée : ___h___

NOM : _____ Prénom : _____

Montant payé : _____ € TTC le ___/___/2020

Mode de paiement

Espèce : € chèque : € CB : € Chq vac : €

LA SEMVIE NAUTISME

CHARTRE SANITAIRE COVID19

LOCATION SURF

- Accueil des personnes par le moniteur dans une zone délimitée en respectant les règles de distanciation et gestes barrières.
- Toute personne présentant des signes de la maladie (fièvre, toux....) ne pourra être accueillie.
- Une seule personne à l'accueil par location.
- Une caisse individuelle désinfectée pourra est fournie pour y déposer ses affaires personnelles (clé, téléphone...).En cas de vol ou détérioration de vêtements et (ou) d'objets personnel, l'établissement ne pourra être tenu responsable.
- Le port du maillot de bain est obligatoire sous toute combinaison louée.
- Afin de garantir les mesures sanitaires les horaires de location devront être rigoureusement respectés.
- L'ensemble du matériel est désinfecté à chaque utilisation au produit norme EN 14476 (virucide).
- Par mesure sanitaire les vestiaires resteront fermés, ils ne peuvent donc être utilisés pour se changer.
- Les toilettes devront être utilisées exclusivement pour les urgences, elles seront désinfectées après chaque utilisation par un salarié.